



REPUBLIQUE TUNISIENNE

**MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

**Termes de Références
du**

**Fonds Compétitif d'Innovation pour soutenir
les Centres de Carrières et de Certification
des Compétences -4C-**

PAQ-PRICE

1

Mai 2019



مركز المهن والشهاد الكفاءات
CENTRE DE CARRIÈRE ET DE CERTIFICATION DES COMPÉTENCES

SOMMAIRE

1. CONTEXTE
2. OBJECTIFS
3. PROCESSUS D'ATTRIBUTION DES ALLOCATIONS
4. ELIGIBILITE DES ETABLISSEMENTS ET DES ACTIVITES, BUDGET
5. PROCESSUS DE SELECTION
6. EXECUTION DU PROGRAMME
7. APPEL A PROPOSITIONS : DOCUMENTATION ANNEXEE
8. CANDIDATURES : DOCUMENTS A REMETTRE AU MINISTERE
9. CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE
10. PROGRAMME DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE AUX PORTEURS DE NOTES CONCEPTUELLES
11. DIRECTIVES POUR L'ELABORATION DES NOTES CONCEPTUELLES.

ANNEXES :

Annexe 1. La certification des compétences en appui à l'employabilité : le Programme Intégré de Certification pour l'Emploi, PRICE

Annexe 2. Manuel de Procédures Opérationnelles du PAQ, version février 2019 (et annexes)

Annexe 3. Questionnaire d'auto-évaluation de la phase pilote du PRICE

Annexe 4-a & 4-b. Guide (ou Canevas électronique) de soumission (NC & PC).

Annexe 5. Modèle de Curriculum Vitae.

Annexe 6. Modèle de lettre d'approbation de(s) partenaire(s)



PAQ-PromESSE

1. CONTEXTE

En application des mesures d'appui à l'employabilité des diplômés de l'enseignement supérieur annoncées en mai 2017 et des résolutions phares adoptées lors des Assises Nationales de la Réforme, particulièrement aux objectifs d'améliorer l'insertion professionnelle des diplômés, le MESRS consolide son programme de renforcement des Centres de Carrières et de certification des Compétences (4C) et en particulier leur mission de certification et de préparation à la certification des compétences des diplômés.

Dans ce cadre, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS) alloue une nouvelle enveloppe budgétaire aux universités, à la Direction Générale des Études Technologiques (DGET) et aux établissements d'enseignements supérieurs et de recherche (EESR) désireux de disséminer et de pérenniser les acquis du Programme Intégré de Certification des Compétence pour l'Emploi (PRICE, *Annexe 1*), en formant et certifiant les étudiants, les enseignants ainsi que les administrateurs des centres de passage d'examen existants et/ou, d'investir de nouveaux champs de certification en réponse à une demande du bassin d'emploi ou d'un besoin de positionnement par rapport à une niche porteuse d'employabilité.

Le MESRS confirme le mécanisme compétitif du Programme d'Appui à la Qualité (PAQ) pour le financement de plans d'action et projets spécifiques qui viseraient l'atteinte de ces objectifs ; avec ce choix, et étant donné l'approche ascendante que le PAQ encourage dans le processus d'identification des projets, l'autonomie qu'il confère aux institutions dans la conception et la mise en œuvre ainsi que la dimension compétitive et équitable qu'il met en jeu, le MESRS vise à pérenniser les acquis du PRICE, renforcer l'autonomie des structures 4C dans la gestion de leurs activités de préparation et de certification des compétences, et encourager l'émergence d'expériences innovantes comme la génération de ressources propres via en particulier la prestation de services au profit de l'environnement socioprofessionnel, le développement de SPOCs pour préparer à la certification du plus grand nombre d'étudiants, l'homologation internationale des institutions universitaires etc..

Ces termes de références fixent les objectifs, modalités de soumission et d'évaluation des propositions candidates aux allocations du troisième tour du PAQ-PRICE et ses deux volets¹ :

1) Le PAQ-PRICE/Universités & DGET est destiné :

- aux universités qui n'ont pas bénéficié des fonds du PAQ lors des tours précédents du PAQ-PRICE; celles-ci devraient formuler –à travers leurs Centres 4C respectifs- les besoins fédérés et communs à tous les EESR qui leurs sont affiliés.
- A la DGET qui s'organisera en consortium avec le réseau des Instituts Supérieurs des Études Technologiques (ISETs) pour répondre à leurs besoins fédérés. Le projet sera piloté par la DGET et la gestion financière de l'allocation sera assurée par un ISET membre du réseau.

¹ Consulter également la documentation utile du PAQ-PromESSE en suivant le lien : <https://drive.google.com/open?id=1EaNibBIFJX-ywng1HrirCrwQ2-yDDeww>

La certification visée ici est principalement transversale et concerne en priorité les langues étrangères et, plus généralement, les compétences transférables telles que les TICs, la communication interpersonnelle et les compétences relationnelles, le management, l'entrepreneuriat, etc.

2) Le PAQ-PRICE/EESR s'adressent aux établissements d'enseignement et de recherche qui n'ont pas bénéficié des fonds du PAQ lors des tours précédents du PAQ-PRICE pour financer des certifications spécifiques, en relation directe avec les professions auxquelles ils forment, de types « métiers » ou « Constructeur/Produit&Services/Marché ».

Les allocations du PAQ-PRICE serviront essentiellement à (i) développer les ressources logistiques, matérielles et pédagogiques du 4C en relation avec la certification des compétences et la labellisation institutionnelle, (ii) soutenir des formations et des certifications de compétences au profit des étudiants, des enseignants et du personnel administratif ainsi que, (iii) toutes initiatives de pérennisation des acquis.

Le PAQ-PRICE s'adresse à toutes les parties prenantes au système d'enseignement supérieur : les étudiants, les enseignants, les départements, les établissements d'enseignement supérieur, les universités, la DGET et le tissu professionnel et associatif. Ces parties sont invitées à se constituer en équipes porteuses de projet autour des structures 4C au sein des universités/DGET et des EESR et à proposer un plan cohérent et réaliste d'exécution démontrant un lien direct entre les financements sollicités et l'atteinte des résultats attendus.

Les projets retenus seront exécutés dans un cadre contractuel selon une approche de gestion par résultats conformément aux procédures opérationnelles du PAQ (*Annexe 2*). Les institutions lauréates se soumettront à un suivi et à une évaluation de la mise en œuvre régulière ; les résultats de l'évaluation conditionneront le financement progressif du projet.

Le MESRS est ultimement responsable de l'atteinte des objectifs visés par ce programme compétitif ; il en assurera la supervision, le suivi et l'évaluation de l'exécution ainsi que l'assistance technique nécessaire pour le montage des projets et leur mise en œuvre.

2. OBJECTIFS.

L'objectif de cet appel à propositions est d'encourager les structures 4C éligibles au sein des universités (pour le PAQ-PRICE/Universités & DGET) et des EESR (pour le PAQ-PRICE/EESR), à soumettre des projets de développement et de promotion de leur mission de préparation et de certification des compétences des étudiants pour une meilleure intégration dans le marché de l'emploi.

Il est attendu que ces objectifs soient atteints notamment par (i) la mobilisation de l'assistance technique nationale et internationale pour le développement et la certification des compétences des étudiants, des enseignants/formateurs « ressources » et du staff administratif, (ii) le développement et l'application de méthodologie et outils innovants pour la préparation au passage des examens de certification, (3i) l'élaboration de procédures transparentes pour la sélection des candidats bénéficiaires de frais de passage des examens (vouchers), (4i) l'acquisition d'équipements et ressources nécessaires au fonctionnement optimal des centres d'examen.

3. PROCESSUS D'ATTRIBUTION DES ALLOCATIONS.

Le processus complet se déroulera en trois (03) phases principales, comme suit :

- **Phase I.** Une première phase concernera l'information et la formation autour du Programme.
- **Phase II.** La deuxième phase est une phase d'évaluation et de sélection des propositions soumises à la compétition.
- **Phase III.** Les Centres de Carrière 4C lauréats exécutent leurs projets respectifs dans un cadre contractuel avec le MESRS.

La phase I consiste à sensibiliser les établissements éligibles autour du programme et à les assister dans le développement de leurs propositions. Cette phase se déroulera comme suit :

- Organisation d'ateliers de sensibilisation et d'assistance technique. Ces ateliers seront animés par des spécialistes en montage de projets assistés de spécialistes du domaine des 4C. Les candidats sont invités également à consulter les ressources développées dans le cadre du PAQ-PromESsE².
- Préparation, par les équipes des 4C, de notes conceptuelles (NC) qui seront soumises au MESRS via leurs EESR et Universités respectifs.
- Les NC approuvées seront autorisées à concourir à l'échelle nationale et invitées à être développées en propositions complètes (PC).

Durant la phase II, le MESRS coordonnera l'évaluation de toutes les PC soumises dans les délais et fera appel à des panels d'évaluateurs externes indépendants. Le financement sera attribué aux projets lauréats après délibération du Conseil des Universités et par décision du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

La phase III concerne l'exécution des projets lauréats qui démarreront après la phase de négociation puis la signature d'un contrat d'allocation de subventions entre le Ministère d'une part et le directeur/directrice du 4C porteur du projet, le directeur/doyen de l'EESR et le Président de l'Université ou le Directeur Général de la DGET d'autre part.

4. ELIGIBILITE DES ETABLISSEMENTS ET DES ACTIVITES, BUDGET.

Éligibilité des institutions. Cet appel à propositions est ouvert, selon le Volet du PAQ-PRICE, aux universités, DGET et EESR ou réseaux d'EESR, y compris ceux placés sous la double tutelle avec d'autres ministères et n'ayant pas encore bénéficié d'allocations du PAQ-PRICE, à condition de satisfaire aux conditions d'éligibilité fixées ci-dessous.

PAQ-PRICE/Universités & DGET.

- Les Universités et la DGET sont éligibles sous condition de (i) disposer d'une structure 4C au moment de la soumission de la proposition de projet et, (ii) de répondre au questionnaire d'auto évaluation des activités du PRICE engagé par le MESRS dans le cadre d'une phase pilote précédente (*Annexe 3*).

² Consulter la documentation utile en suivant le lien : <https://drive.google.com/open?id=1EaNIbBIFjX-ywng1HrirCwQ2-yDDeww>

- La DGET devrait s'organiser en consortium avec le réseau des ISETs pour répondre à leurs besoins fédérés. Le projet sera piloté par la DGET et la gestion financière de l'allocation sera assurée par un Institut Supérieur des Études Technologiques membre du réseau ayant démontré une capacité de gestion suffisante pour administrer les fonds du PAQ.

L'exercice d'auto évaluation est essentiel à ce stade car il permet l'analyse des résultats obtenus à ce jour et la mise en lumière des leçons qu'on devrait tirer au profit des nouvelles initiatives. Cette auto évaluation concerne :

- La méthodologie de préparation des étudiants (et éventuellement des enseignants et administrateurs de centres) au passage de l'examen de certification,
- La procédure de sélection des étudiants pour le passage de l'examen de certification et,
- L'évaluation des résultats (de certification effective) ainsi que la proposition de pistes d'amélioration.

PAQ-PRICE/EESR. Tous les EESR ou réseaux d'EESR, y compris ceux placés sous la double tutelle avec d'autres ministères sont éligibles à ce Volet du PAQ-PRICE à condition de disposer, au moment de la soumission de la proposition de projet d'une structure 4C opérationnelle qui sera porteuse de la proposition ou, directement associée. Le cas échéant, le MESRS se réserve le droit de demander aux EESR porteurs de propositions traitant des mêmes certifications qu'ils se constituent en réseaux de manière à fédérer les moyens/ressources et augmenter la visibilité de leurs actions.

Pour être éligibles, les institutions candidates aux allocations des deux volets du PAQ-PRICE devraient également fournir la démonstration d'une capacité suffisante de gestion pour administrer les allocations et pour acquérir les biens et services en conformité avec la réglementation en vigueur. Pour cela, il sera demandé un curriculum vitae (*selon le modèle en Annexe 5*) des membres de l'équipe du projet qui précisera les compétences qui seront mises à la disposition du projet et le temps qui lui sera consacré.

Budget. Le plafond du budget total qu'une institution universitaire est autorisée à soumettre pour un projet à durée maximale de 24 mois a été actualisé tenant compte de l'augmentation des coûts relatifs à l'acquisition des frais de passage des examens de certification (vouchers), comme suit:

- 250.000 dinars tunisiens pour le **PAQ-PRICE/Universités & DGET** pour couvrir les frais d'acquisition de ressources (dont les vouchers), des aménagements, et des services de consultants et autres que consultants ; le budget demandé tiendra compte du nombre d'étudiants de l'Université et de la DGET.
- 100.000 dinars tunisiens pour le **PAQ-PRICE/EESR**, pour couvrir les mêmes frais, à l'échelle de l'EESR.

Les universités et les EESR ayant bénéficié d'allocations du PAQ-PRICE lors des tours précédents sont autorisés à soumettre de nouvelles requêtes d'un montant maximal de 50.000DT et ce, à condition d'avoir engagé un minimum de 80% de leurs allocations au moment de la soumission ; ces nouvelles allocations financeront obligatoirement des activités figurant dans leurs propositions complètes et profitant prioritairement aux étudiants.

Éligibilité des dépenses. Les catégories de « dépenses éligibles » pouvant être financées par les allocations du PAQ-PRICE ainsi que les plafonds à ne pas dépasser pour chaque catégorie de dépenses figurent en *Tableau 2-a*. Les EESR sont libres de proposer des activités relevant de toutes les catégories indiquées en *Tableau 2-a* ou limitées à certaines. Dans tous les cas, les critères suivants d'éligibilité des dépenses suivants doivent être respectés :

- une allocation doit comporter des activités appartenant à plus d'une catégorie de dépenses ;
- Le montant plafond à réserver aux travaux de génie civil pour la rénovation ou la modification de structures existantes ne peut pas dépasser 20 % d'une seule allocation ;
- Le montant cumulé des dépenses pour les catégories « Biens et Services » et « Génie Civil » ne peut pas dépasser 80% d'une seule allocation.

Une liste de « dépenses non éligibles » figure en *Tableau 2-b*. Si une proposition comportant un ou plusieurs item (s) de la liste des dépenses non éligibles est retenue et bénéficie d'une allocation du PAQ-PRICE, le contrat entre le MESRS et l'institution universitaire lauréate ne renfermera pas le ou les item (s) non éligible(s) et le budget global de l'allocation sera réduit du montant du coût estimé du ou des item (s) inéligibles. L'institution universitaire concernée devrait procéder à l'acquisition du ou des item(s) par un investissement entièrement financé sur ses propres ressources.

Toutes les propositions doivent intégrer la contribution des ressources propres de l'université, de la DGET ou de l'EESR à hauteur minimale de 2% représentant la contrepartie de l'institution bénéficiaire, gage de l'engagement institutionnel et d'une administration efficiente du projet. L'étendue des activités à considérer et des financements sollicités devraient tenir compte de la durée maximale des projets, fixée à 24 mois.

Tableau 2-a. Seuils fixés par catégorie de dépenses pour l'allocation.

Catégorie de dépenses	Plafond des allocations
Biens & Services (dont acquisition de vouchers)	80%
Génie Civil (aménagement de centres d'examen)	20%
Services de consultants	30%
Formation	60%
Voyages d'études et missions à l'étranger	5%

Tableau 2-b. Catégorie de dépenses inéligibles.

DEPENSES INELIGIBLES
Acquisition de terrains
Construction / acquisition ou location (hormis pour diffusion et séminaires) de nouveaux bâtiments
Frais liés à l'entretien, réparations, etc. des locaux autre que ceux dédiés aux Centres d'examen
Équipement de type véhicules à moteur
Salaire du personnel permanent
Frais de recherche sur site ou à l'étranger et équipement destiné exclusivement à la recherche

5. PROCESSUS DE SOUMISSION et DE SELECTION.

Notes conceptuelles. Les Notes Conceptuelles (NC) sont préparées au sein des institutions universitaires éligibles tels que définis en paragraphe §4 et transmises au MESRS ; seules les NC envoyées dans les délais fixés et via les EESR et universités seront invitées aux ateliers d'assistance technique. Sans dépasser cinq (05) pages, elles devraient :

- (i) identifier un problème lié à l'employabilité des jeunes diplômés et à leur insertion dans le monde du travail,
- (ii) définir un objectif général pour l'investissement demandé,
- (3i) identifier en termes généraux les résultats attendus et l'impact de l'investissement,
- (4i) proposer un plan d'actions ayant pour objectif la résolution du problème identifié ou l'amélioration de l'existant.

Des directives pour formuler la NC sont données en paragraphe 11 de ces termes de référence. Les candidats sont invités à remplir le canevas électronique correspondant (des notes conceptuelles) joint en Annexe

Évaluation des propositions complètes (PC). Les EESR soumettent les PC en premier lieu les PC aux universités/DGET selon le planning prévisionnel du paragraphe §9. Les universités /DGET se chargeront de transmettre au MESRS l'ensemble des propositions de ses établissements conformément au planning prévisionnel. Ces propositions doivent utiliser le canevas électronique de soumission de la PC figurant en Annexe de ces termes de référence et tenir compte des éléments suivants :

- Une liste détaillée des investissements demandés et d'un plan de mise en œuvre ;
- Un plan de suivi de la mise en œuvre et d'atteinte des résultats escomptés ;
- La preuve d'une capacité institutionnelle à gérer les allocations accordées ;
- Le respect des seuils des allocations et des dépenses éligibles,
- La contribution de l'EESR sur ses ressources propres à hauteur minimale de 2% représentant la contrepartie de l'EESR.

Les PC seront accompagnées obligatoirement des procès-verbaux retraçant le processus entier de validation de celles-ci par leurs directions et universités/DGET respectives.

Le MESRS s'assure de la recevabilité (documentation requise et conformité aux critères d'éligibilité en vigueur) et procède à l'évaluation technique de la proposition complète en mandatant pour cela un groupe d'experts externes œuvrant au nom du Comité de Pilotage du PAQ. L'évaluation est faite en deux (2) phases : (1) un examen des dossiers à huis clos et (2) une visite de terrain éventuellement, sur recommandation du panel d'EE validé par le Comité du PAQ.

Le processus détaillé est celui du PAQ-QE et figure dans le manuel de procédures opérationnelles du PAQ. Les critères d'évaluation généraux consignés en tableau 3 seront appliqués.

6. EXECUTION DU PROGRAMME

Les bénéficiaires des allocations du PAQ-PRICE signeront un contrat avec le MESRS. En acceptant cette relation contractuelle, les lauréats s'engagent à (i) assurer l'exécution complète des investissements et activités tels que proposés dans leur PC lauréate et à (ii) se soumettre au mécanisme de monitoring et de suivi-évaluation du PAQ.

Le contrat pour la mise en œuvre comportera :

- Une convention définissant les arrangements institutionnels, financiers et de passation des marchés ainsi que les obligations de rapport ;
- Un plan de passation de marchés (PPM) et un plan de mise en œuvre (PMO) couvrant la durée totale du projet, soit au maximum 2 années.

Le Projet lauréat devrait également alimenter les indicateurs du Programme d'Appui à la Qualité, PAQ, et plus généralement ceux de PromEsSE, en particulier :

- Proportion des diplômés se disant satisfaits du niveau de leurs qualifications employables ;
- Nombre d'étudiants de l'enseignement supérieur ayant suivi et terminé des programmes d'employabilité soutenus par le PAQ ;
- Nombre de bénéficiaires directs du projet (étudiants bénéficiant de projets PAQ) dont pourcentage de jeunes filles ;
- Nombre de certifications d'étudiants dans les cursus axés sur les qualifications transférables (informatique, gestion de projet, langues/communication, etc.) ;
- Nombre de programmes/formations/certifications introduits dans le cadre du Projet bénéficiaire du PAQ et incluant au moins un module sur l'entrepreneuriat.

Les candidats devraient prévoir une (voire plusieurs) activité(s) pour documenter les données correspondantes et incluront un système de garantie de la qualité interne, comprenant une enquête de satisfaction.

Tableau 3. Critères généraux de sélection des propositions complètes pour les allocations QE.

Poids	Critères de sélection des propositions complètes
<p>Objectifs, conception et résultats du projet</p> <p>25 points</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Qualité de l'auto évaluation et clarté des liens entre les activités/investissements proposés et les forces et faiblesses identifiées. ▪ Qualité et clarté du problème à résoudre. ▪ Liens entre les objectifs de la proposition pour l'allocation proposée et ceux de l'établissement et de l'Université. ▪ Qualité et clarté des liens entre les investissements proposés et les objectifs spécifiques du volet concerné par l'appel à propositions du PAQ. Dans quelle mesure les parties prenantes ont-elles été impliquées dans la conception, en particulier les employeurs potentiels ? ▪ Dans quelle mesure les investissements proposés reflètent l'innovation, les nouvelles pratiques de gestion et le dialogue avec les étudiants ? ▪ Dans quelle mesure la conception implique les nouvelles technologies qui seront utilisées ou développées ? ▪ Dans quelle mesure les chronogrammes proposés sont faisables ? ▪ Dans quelle mesure les indicateurs de résultats et d'impact sont bien articulés avec les investissements proposés et réalistes ?
<p>Avantage pour la Société et pertinence</p> <p>25 points</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dans quelle mesure le projet proposé répond-il (1) aux objectifs du PAQ ? (2) aux objectifs spécifiques du volet du PAQ ? (3) au plan de développement du MESRS et aux priorités de développement du Gouvernement tunisien, en particulier en matière de réformes et d'amélioration de l'employabilité des diplômés de l'Enseignement supérieur ? ▪ Dans quelle mesure le projet est de nature à réduire les déficits de compétence identifiés et permet de doter les étudiants diplômés des compétences et expériences que les marchés national et international nécessitent ? ▪ Dans quelle mesure les résultats attendus vont répondre au besoin de la Société et de l'environnement socio-économique ?
<p>Justification du budget</p> <p>10 points</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dans quelle mesure les dépenses sollicitées dans le budget (par exemple ressources humaines, infrastructures, équipements etc.) sont justifiées ? ▪ Dans quelle mesure le projet est-il rentable ?
<p>Engagement Institutionnel</p> <p>10 points</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dans quelle mesure il y a la preuve de l'engagement du bénéficiaire de l'allocation par rapport aux investissements proposés dans l'allocation et les objectifs définis dans la proposition pour l'allocation ? ▪ Dans quelle mesure les partenaires externes de l'établissement ont été impliqués ? ▪ Qualité et clarté de la description de la gestion interne et de la pertinence de la gestion interne et du contrôle.
<p>Pérennité</p> <p>15 points</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Qualité, clarté et faisabilité des plans pour soutenir de façon durable les investissements et les changements produits par l'allocation après que le financement soit achevé. ▪ Exhaustivité et pertinence de l'analyse de l'impact sur l'environnement socio-économique.
<p>Efficacité et efficience</p> <p>15 points</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Qualité et clarté des plans de l'institution pour le suivi et l'évaluation du projet ▪ Qualité et clarté du plan de mise en œuvre. ▪ Qualité et clarté des stratégies proposées pour atténuer les risques. ▪ Qualité et clarté des liens avec les changements dans le processus d'enseignement et d'apprentissage.
<p>TOTAL</p> <p>100 points</p>	

7. APPEL A PROPOSITIONS : DOCUMENTATION ANNEXEE

Les directives pour la préparation des propositions sont détaillées dans le MPO du PAQ (Version Février 2019). Les NC et les PC suivront les modèles de canevas joints en Annexes 4-a et 4-b.

8. CANDIDATURES : DOCUMENTS A REMETTRE AU MINISTERE

Les Notes Conceptuelles (NC) seront remises par l'Université ou la DGET (après avis de l'IRESA pour les EESR sous la double tutelle avec le Ministère de l'Agriculture) en 02 exemplaires (version papier) et un CD-Rom au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Boulevard Ouled Haffouz, 1030 Tunis (à déposer au Bureau d'Ordre Central avec la Mention : **PAQ-PRICE, Notes Conceptuelles**).

Le dossier de candidature comportera (Check list ci-dessous):

Documents à annexer à la note conceptuelle	Vérification ☺
1. Une Lettre du Président de l'Université ou du Directeur Général de la DGET présentant la liste des notes conceptuelles présentées à la compétition et relevant de son université/DGET ainsi que les procès-verbaux retraçant le processus entier d'évaluation (avec avis et engagement du Conseil scientifique)	
2. Le canevas ou formulaire électronique de la Note Conceptuelle dûment complété et visé par l'ensemble des membres du consortium (EESR-Université/DGET et partenaires s'il y a)	
3. Une lettre d'approbation présentée par le représentant autorisé de chaque partenaire (s'il y a) en vue de confirmer sa volonté/engagement de participer au projet s'il est financé et préciser son rôle.	
4. les curriculums vitae (concis) des membres de l'équipe du projet (selon le modèle joint) ainsi qu'une liste des projets auxquels les différents partenaires ont déjà participé dans le secteur concerné pour bien montrer la pertinence des ressources humaines impliquées.	

Les propositions complètes (PC). Les EESR soumettent les PC en premier lieu aux universités/DGET selon le planning prévisionnel du paragraphe §9. Les universités /DGET se chargeront de transmettre au MESRS l'ensemble des propositions des EESR sous leur tutelle conformément au planning prévisionnel. Ces propositions doivent utiliser le canevas électronique de soumission de la PC figurant en Annexe de ces termes de référence et seront remises par l'université (via l'IRESA pour les EESR sous la double tutelle avec le Ministère de l'Agriculture) ou la DGET en 03 exemplaires et CD-Rom au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique Boulevard Ouled Haffouz, 1030 Tunis (à déposer au Bureau d'Ordre Central avec la Mention : **PAQ-PRICE, Propositions complètes**).

Le dossier de candidature comportera :

Documents à annexer à la proposition complète	Vérification
1. Lettre du Président de l'Université ou du Directeur Général de la DGET présentant la liste complète des propositions présentées à la compétition et relevant de son université/DGET ainsi que les procès-verbaux retraçant le processus entier d'évaluation (avec avis et engagement du Conseil scientifique)	
2. Le canevas de la Proposition Complète dûment complété et visé par l'ensemble des membres du consortium (EESR-Université/DGET et partenaires s'il y a)	
3. Pour les universités et la DGET, le questionnaire d'auto évaluation des activités du PRICE engagé par le MESRS dans le cadre d'une phase pilote précédente (Annexe 03).	
4. Une lettre d'approbation présentée par le représentant autorisé de chaque partenaire (s'il y a) en vue de confirmer sa volonté/engagement de participer au projet s'il est financé et préciser son rôle (modèle en Annexe 6).	
5. Le curriculum vitae (bref) des membres de l'équipe du projet ainsi qu'une liste des projets auxquels les différents partenaires ont déjà participé dans le secteur concerné pour bien montrer la pertinence des ressources humaines impliquées (modèle en Annexe 5).	

Les Notes Conceptuelles et Propositions Complètes seront remises par les Universités/DGET dans les délais fixés au paragraphe §9 suivant et ce, au Bureau d'Ordre Central du Ministère, Boulevard Ouled Haffouz, Tunis.

12

9. Calendrier de Mise en œuvre.

Une proposition de calendrier de mise en œuvre figure dans le chronogramme ci-après :

Jalon	Date
1. Appel à propositions	15 Mai 2019
2. Soumission des NC via les Universités/DGET	24 Juin 2019
3. Assistance technique pour le développement des propositions :	
Phase 1 : Techniques de montage d'un projet	Phase 1 : 27-28 juin 2019
Phase 2 : Finalisation des propositions complètes	Phase 2 : 30-31 Juillet 2019
4 Soumission des propositions Complètes aux Universités/DGET	06 Septembre 2019
5. Transmission des propositions complètes au MESRS par les Universités/DGET	12 Septembre 2019
6. Évaluation des propositions écrites, visites de terrain et classement.	Septembre-Octobre 2019
7. Sélection et publication des résultats par le MESRS	Octobre 2019
8. Négociation et Signature des contrats avec le MESRS	Novembre 2019
9. Décaissement de la première tranche de financement et démarrage de l'exécution des projets lauréats	Décembre 2019

10. Programme de l'assistance technique aux porteurs de propositions pour le PAQ.

L'assistance technique est destinée aux porteurs de Notes Conceptuelles qui ont été validées et transmises au préalable par l'EESRS et l'Université/DGET ; elle sera exécutée en deux sessions de formation-action séparées d'environ 4 semaines.

1. La première session de formation devrait permettre aux candidats éligibles de maîtriser les techniques pratiques de montage de projets répondant aux objectifs du PAQ-4C. Cette première session durera trois (3) jours et couvrira les aspects relatifs à (i) l'identification et l'analyse des parties prenantes et groupes cibles, (ii) l'analyse des problèmes, des objectifs et l'élaboration des stratégies, (iii) la planification sous un format de cadre logique et, (iv) l'estimation des ressources (humaines et coûts) ainsi que le calendrier de la mise en œuvre.

La participation à cette première session est tributaire de l'acceptation de la NC par l'EESR et l'Université/DGET.

2. La deuxième session de la formation se déroulera 4 semaines environ après la première de manière à permettre aux équipes ayant suivi la session précédente de développer leur proposition selon le canevas du PAQ et de collecter/ préparer les pièces complémentaires et justificatives (CV des membres du consortium, devis estimatifs des investissements prévus par la proposition et plan de mise en œuvre). La durée de la deuxième session est de deux (2) jours et consistera à appuyer les candidats à la finalisation des propositions arrivées à maturité, en particulier en termes de préparation des plans de passation des marchés, de termes de références des activités et des arrangements de la mise en œuvre et du suivi des résultats.

11. Directives génériques pour l'élaboration des Notes conceptuelles (extraits du Manuel de procédures opérationnelles du PAQ, Annexes).

Les notes conceptuelles sont destinées à être un document concis. Les candidats sont invités à s'aider des recommandations suivantes (elles seront également reprises lors des séances d'assistance technique) :

- 1) Brève description du contexte avec :
 - a. La description de la genèse du projet, du partenariat et du contexte dans lequel il opèrera,
 - b. La définition du rôle des principaux acteurs et partenaires dans la genèse du projet,
 - c. Les enseignements tirés d'autres projets/programmes similaires (extraits d'études et de comptes- rendus d'évaluation).
- 2) Définition du problème et solution proposée, en répondant aux questions suivantes :
 - a. Quel est le problème et qui en est affecté ?
 - b. Quelles sont les solutions envisageables et quelle est la solution proposée ?
 - c. Quel est le but principal du projet ?

- d. Quels sont les principaux éléments du projet ? Un des éléments du projet concerne-t-il le renforcement institutionnel pour un accompagnement efficace de la mise en œuvre ?
- 3) Définition du partenariat et responsabilités dans la mise en œuvre du projet en précisant :
- a. Les parties prenantes, leurs compétences et complémentarité,
 - b. Les rôles et responsabilités des différents partenaires impliqués dans la réalisation,
 - c. Les parties impliquées dans la gestion du projet : qui est imputable et pour quoi ?
- 4) Définition des bénéficiaires cibles de l'allocation en répondant aux questions suivantes :
- a. Qui va recevoir le bénéfice du projet une fois réalisé ?
 - b. Comment les bénéficiaires ont-ils été impliqués dans l'identification et la conception du projet ?
- 5) Description sommaire des résultats attendus en listant les résultats (et produits) attendus des réalisations du projet. L'objectif spécifique est censé être atteint grâce à l'obtention d'un certain nombre de résultats ou produits dont l'utilisation par les bénéficiaires garantit le traitement des causes de la problématique à résoudre. Ces résultats devraient être décrits dans le temps.
- 6) Proposition d'indicateurs pour mesurer les résultats attendus:
- a. Pour chaque résultat, identifier un indicateur pour mesurer la progression vers les résultats fixés et leur atteinte,
 - b. Pour chaque indicateur, donner une valeur quantifiant la situation actuelle (valeur de base)
 - c. Pour chaque indicateur, identifier la nature des données à collecter, les sources auprès desquelles ces données sont à collecter et la période de cette collecte pendant la durée du projet.

ANNEXE 1. La CERTIFICATION DES COMPÉTENCES en appui à l'EMPLOYABILITÉ : le Programme Intégré de Certification pour l'Emploi, PRICE.

Le MESRS a engagé deux projets pilotes complémentaires, le Programme Intégré de Formation des Formateurs (PRIFF) et le Programme Intégré de Certification pour l'Emploi (PRICE) avec pour objectif global de piloter la qualité par la certification, celle-ci permettant d'aligner les formations ainsi que les compétences des formateurs, des étudiants et des diplômés avec les standards internationaux et de les faire valoir. Précisément, PRICE a pour objectif spécifique l'amélioration de l'employabilité des diplômés de l'enseignement supérieur en mettant à leur disposition un bouquet de certifications extra académiques dans des spécialités ciblées et compatibles avec les domaines de leur formation telles que les langues étrangères (DEL F et DEL F-Pro³, APTIS⁴, TOEIC), les TIC

³ Les DEL F & DEL F Pro (Diplômes d'Études en Langue Française) correspondent à deux niveaux intermédiaires du Cadre Européen Commun de Référence (CECR) pour les Langues.

⁴ L'APTIS est un test international permettant d'évaluer les acquis des étudiants en langue anglaise (speaking, listening, reading and writing) selon les normes CECR.

(principalement et à ce jour en LPI⁵), le management, les compétences transférables (Soft Skills), etc...

Du point de vue méthodologique, des Centres Universitaires d'Examen habilités pour la préparation à la certification puis pour la certification ont été déployés au sein des universités tunisiennes publiques, dotés de ressources humaines et matérielles et adossés aux centres de carrières pour constituer les 4C. Ces centres devraient profiter aussi bien aux étudiants en cours de formation qu'aux diplômés, en particulier ceux des jeunes établissements dans les régions, qui souhaitent améliorer et faire reconnaître leurs compétences dans un domaine donné et disposer pour cela -et dans un cadre d'équité régionale- de structures ad hoc de proximité.

La mise en place de ce projet a mobilisé un partenariat multi latéral engagé avec l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF), l'Institut Français de Tunisie (IFT), le British Council-Tunisie, Amideast, LINUX et plus récemment Microsoft; le PRICE a requis le déploiement coordonné les activités prioritaires et complémentaires suivantes: (i) la formation puis la certification de noyaux d'enseignants pour la préparation des étudiants et leur évaluation ; (ii) la formation et l'habilitation d'administrateurs de centres de passage d'examen -condition sine qua non pour l'habilitation des centres certificateurs- ; (iii) la mise à disposition de chaque université de frais de passage d'examen de certification (ou vouchers) et, (4i) le développement de MOOC/CLOM⁶ en appui à la préparation de la certification. Désormais, les universités tunisiennes sont dotées de 33 centres de certification habilités pour le passage de la certification en langue française (DEL F et DEL F-Pro), en langue anglaise (APTIS et TOEIC) et en LINUX (LPI) et un élargissement à d'autres domaines de certifications est en cours. Environ 700 enseignants formateurs (en TKT⁷, TOEIC Propell, LPI..) et enseignants examinateurs en DEL F et DEL F-Pro ont été formés et certifiés, 6000 vouchers ont été délivrés aux universités au profit de leurs étudiants les plus méritants et deux MOOC/CLOM ont été initiés en appui à la préparation aux examens de certification.

Dans le cadre du PRICE-Langue française, un MOOC/CLOM intitulé « *Préparer et réussir le DEL F B2 et le DAL F C1*⁸ », a été développé à l'Institut Supérieur des Sciences Humaines de Jendouba dans la continuité de son projet PAQ⁹ en collaboration avec l'Institut de Langues d'Oujda au Maroc, le Centre international d'études pédagogiques (CIEP, France), l'IFT et l'AUF¹⁰. Un projet similaire pour la préparation à la certification en LINUX a vu également le jour à SUP'Com et accompagne les étudiants des établissements d'enseignement supérieur certifiés LPI –ou en voie de l'être- pour le passage des examens LPIC 1&2.

Un nouveau projet pilote en Soft Skills est en construction en partenariat avec l'AUF. Il vise la certification internationale des compétences des étudiants futurs demandeurs d'emplois en développement de compétences transversales ou compétences de base en communication interpersonnelle et compétences relationnelles et leur certification ECo-C (*European Communication Certificate*). Conscient de l'apport du numérique pour l'innovation en formation

⁵ Le LPI (Linux Professional Institute) est un programme de certification multi-niveaux (LPIC-1, LPIC-2 et LPIC-3).

⁶ Massive Open Online Course/Cours en Ligne Ouvert et Massif.

⁷ TKT : Le Teaching Knowledge Test a été ouvert aux professeurs d'enseignement secondaire et enseignants hors départements d'anglais.

⁸ Le DALF C1 ou Diplôme Approfondi de Langue Française correspond à un niveau avancé du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues. Les DELF et du DALF sont les seuls diplômes d'Etat à valeur internationale validant la maîtrise du français et délivrés par le Ministère Français de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur.

⁹ Programme d'Appui à la Qualité (Intitulé du projet de l'ISSH de Jendouba : Appui à la qualité de la formation en langues).

¹⁰ <https://www.fun-mooc.fr/courses/ujendouba/36002/session01/about>

ainsi que son utilité pour une formation massive, il est prévu le développement d'un MOOC/CLOM en Soft Skills pour appuyer les étudiants et diplômés dans la préparation des examens.

ANNEXE 2. Manuel des Procédures Opérationnelles et annexes (fichier électronique joint)

ANNEXE 3. Questionnaire d'auto-évaluation de la phase pilote du PRICE (à remplir pour chaque volet de certification).

A) Méthodologie de préparation au passage de l'examen de certification :

1. Les collègues enseignants, ayant assuré le cours de préparation à la certification, ont-ils suivi les ateliers de formation de formateurs ?
2. Avez-vous proposé une préparation spécifique au passage de l'examen ou vous vous êtes limité au cours existant et figurant dans le programme officiel ? dans le premier cas, cette préparation a-t-elle considéré les différents niveaux et adapté la préparation en conséquence ?
3. Avez-vous prévu des examens blancs lors de la préparation de vos étudiants au passage des examens ?
4. Avez-vous mis en libre accès, à la disposition de vos étudiants, des ressources (cours, examens blancs,) pour faciliter leur préparation ?
5. Avez-vous impliqué d'autres structures pour la préparation de l'examen de certification (Exemple : Clubs d'étudiants –exemple : club de logiciels libres- etc..) ? Si oui, décrire le rôle joué par ses structures.

B) Sélection des étudiants pour le passage de l'examen de certification :

1. Quels sont les critères que vous avez adoptés pour sélectionner les candidats bénéficiaires des frais (vouchers) de passage des examens mis gracieusement à disposition ?
2. Avez-vous prévu une séance d'information, auprès de vos étudiants, sur les modalités de passage de l'examen de certification ? Si oui, quels sont les éléments qui ont été traités lors de cette séance ?
3. Pensez-vous que le nombre de vouchers mis à votre disposition dans le cadre du projet PRICE, suffit pour couvrir le nombre d'étudiants éligibles au passage des examens LPI ? Si non, avez-vous prévu d'autres ressources pour financer ce surplus ?

C) Évaluation des résultats et pistes d'amélioration :

1. Pensez-vous que les résultats réalisés à la suite de la session des examens, correspondent bien à vos attentes ?
2. Quelles sont les améliorations à apporter pour améliorer le processus de préparation à la certification et, de manière générale de la pérennité du Projet de certification des compétences ?
3. Avez-vous prévu une évaluation de l'impact de la certification sur l'employabilité de vos jeunes diplômés ?
4. Avez-vous besoin, dans votre établissement, d'autres sessions de formation de formateurs (ou d'administrateurs de centres d'examen) pour la préparation à la certification ? Si oui, quel est le nombre de collègues intéressés et le niveau de certification concerné ?

ANNEXE 4. Guides (ou Canevas électronique) de soumission pour la note conceptuelle (NC) et la proposition complète (PC).

**Annexe 5
Modèle de CV pour les équipes candidates aux allocations du PAQ**

1. Nom et prénom de l'expert :

2. Date de naissance :

Nationalité :

3. Niveau d'études :

Institution (Dates : début – fin)	Diplôme(s) obtenu(s)/Discipline/Spécialité
	■
	■
	■
	■
	■

4. Compétences clés :

5. Affiliation à des associations/groupements professionnels :

6. Autres formations

7. Langues : (bon, moyen, passable)

Langue	Lu	Parlé	Écrit

8. Expérience professionnelle :

Depuis - Jusqu'à	Employeur	Poste

Depuis - Jusqu'à	Employeur	Poste

Compétences spécifiques de l'intervenant exigées dans le cadre de leur mission

❶	Expérience similaire dans des projets de développement (financés par des bailleurs de fonds internationaux).
❷	Expérience générale spécifique dans un des domaines visés par le Projet
❸	Formations délivrées dans un des domaines visés par le Projet
❹	Expérience similaire dans des projets relevant du domaine de l'éducation tertiaire (universitaire).

Détail des compétences spécifiques à la mission	1. Expérience de l'expert qui illustre le mieux sa compétence pour la mission ¹¹ :	
❶	Nom du projet: Année : Lieu : Client: Poste : Activités :	
❷	Année : Lieu : Activités :	
❸	Année : Lieu : Client : Descriptif de la formation :	
❹	Nom du projet: Année : Lieu : Client: Poste : Activités :	

¹¹ Rajouter autant de ligne (pour une compétence donnée) que nécessaire.

2. Compétences et aptitudes sociales

Vivre et travailler avec d'autres personnes, dans des environnements multiculturels, à des postes où la communication est importante et les situations où le travail d'équipe est essentiel (activités culturelles et sportives par exemple), etc..

3. Aptitudes et compétences organisationnelles

Coordination et gestion de personnes, de projets et des budgets ; au travail, en bénévolat (activités culturelles et sportives par exemple) etc..

4. Compétences et expériences personnelles

Acquises au cours de la vie et de la carrière mais non nécessairement validées par des certificats et diplômes officiels

**J'ATTESTE, EN TOUTE BONNE CONSCIENCE, QUE LES RENSEIGNEMENTS SUSMENTIONNES
REFLETTENT EXACTEMENT MA SITUATION, MES QUALIFICATIONS ET MON EXPERIENCE.
JE M'ENGAGE A ASSUMER LES CONSEQUENCES DE TOUTE DECLARATION
VOLONTAIREMENT ERRONEE.**

... **DATE:** JOUR / MOIS / ANNEE
[Signature]

19

Annexe 6

Modèle de lettre d'approbation pour les partenaires aux candidats aux allocations du PAQ

Tunis le : /...../.....

Lettre d'approbation

Objet : Lettre d'approbation et de confirmation de participation au projet soumis dans le cadre du programme d'appui à la qualité (PAQ.....)

Madame, Monsieur,

Nous certifions par la présente que nous (Nom, Prénom, fonction),.....
....., représentant légal de (institution) :.....sise à (Adresse, Téléphone:Adresse e-mail :)

avons pris lu la Note conceptuelle (NC), pris connaissance et confirmons le rôle spécifique que nous aurons dans le Projet intitulé « » soumis au Programme d'Appui à la Qualité PAQ

Nous nous engageons à collaborer avec les membres du projet pour soutenir le projet si une allocation lui est octroyée par le fonds compétitif d'innovation (PAQ), notamment :

- dans son exécution selon le calendrier convenu et fixé dans la proposition et,
- en participant –éventuellement- à son financement avec le montant de xxx Dinars tunisiens et à sa pérennité après la fin du financement du PAQ.

Notre rôle consistera spécifiquement à contribuer à l'atteinte des résultats suivants :

- R1 :....
- R2....

particulièrement via les activités prévues à cet effet, à savoir:

- A1 : Xxx
- A2 : xxx.....

En mobilisant et mettant à la disposition du Projet, les compétences et ressources suivantes:

-
-

Signature & Cachet officiel



PAQ-PromESSE